AVIS PUBLIC AUX CONTRIBUABLES DE LA VILLE DE BROMONT

CONCERNANT L'ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL DES DÉPENSES D'IMMOBILISATIONS 2026-2027-2028

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, greffier de la Ville de Bromont :

Conformément à l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c-19), le conseil municipal de la Ville de Bromont tiendra une séance extraordinaire le 17 décembre 2025, à 19 heures, en la salle du conseil de l'hôtel de ville, situé au 88, boulevard de Bromont à Bromont, pour l'adoption du programme triennal d'immobilisations pour les années 2026, 2027 et 2028.

Lors de cette séance, les délibérations du conseil et la période de questions porteront exclusivement sur le programme triennal d'immobilisations 2026, 2027 et 2028.

*La séance extraordinaire sera diffusée en Facebook Live sur la page officielle de la Ville de Bromont et en direct sur la chaîne YouTube de la Ville. Elle pourra également être visionnée en différé à l'adresse suivante : bromont.net/administration-municipale/proces-verbaux/*

Bromont, ce 9e jour du mois de décembre 2025.

Le greffier,

Bernard Caouette, avocat
Greffier et directeur Service du greffe et des affaires juridiques